



PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 4000-C

Avis public est donné par le soussigné que le règlement n° 4000-C intitulé :

« RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 4000 SUR LA PAIX, L'ORDRE PUBLIC ET LE BIEN-ÊTRE GÉNÉRAL »

- a été adopté par le conseil municipal le 15 octobre 2018.

Ledit règlement est maintenant déposé au bureau du greffier, situé au 375, boulevard Adolphe-Chapleau, Bois-des-Filion où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Fait à Bois-des-Filion, Québec, ce 16 octobre 2018.


Pierre St-Onge
Greffier